



Protocole de reprise pour la saison 2020/2021

Mise à jour du 05/10/2020

Le protocole sanitaire décrit ci-dessous, qui est mis en place depuis le 3 septembre 2020 pour la nouvelle saison de Judo, s'appuie sur le protocole de la FFJDA en vigueur au 19/08/2020, soit le protocole de niveau 2.

Ce protocole sera mis à jour en fonction des prochaines consignes que nous pourrions recevoir de la fédération.

Chaque pratiquant se verra remettre au moment de l'inscription un dossier qui lui indiquera le protocole mis en place avec toutes les règles d'hygiène à respecter. Chaque adhérent devra attester avoir pris connaissance du protocole et devra s'engager à le respecter.

Tout le protocole et les « fiches mémo » sont également diffusés sur le site internet du club.

1. Accueil

- Une zone d'accueil sera mise en place à l'entrée du couloir donnant accès au dojo, pour tous les cours des babies jusqu'aux minimes. Elle sera tenue par une personne adulte (membre du bureau ou bénévole sur inscription) qui devra porter un masque et s'assurera que les consignes transmises sont respectées, notamment :
 - le pratiquant mineur est accompagné par une seule personne majeure
 - à partir de 11 ans, le port du masque est obligatoire
 - le pratiquant a des vêtements de protection couvrant son judogi
 - le club dispose des coordonnées de l'accompagnant en cas d'urgence
 - le pratiquant a son sac de sport avec sa bouteille d'eau (identifiable), sa lotion hydroalcoolique, ses mouchoirs et ses zooris.

Le pratiquant devra se désinfecter les mains à l'accueil.

Une prise de température sera réalisée à l'aide d'un thermomètre frontal. En cas de température élevée, l'accès au cours sera refusé.

Les pratiquants des cours Cadets à Adultes « s'auto-géreront » à leur arrivée, mais devront néanmoins respecter le protocole dans son intégralité.

- Des zones seront délimitées dans le couloir d'accès au dojo, dans lesquelles chaque pratiquant retirera ses chaussures et les placera dans son sac. Il



Protocole de reprise pour la saison 2020/2021

Mise à jour du 05/10/2020

chaussera ses zooris pour pénétrer dans le dojo et rejoindre son espace personnel.

Pour la seule catégorie des Babys, si l'enfant n'est pas autonome, l'accompagnant sera exceptionnellement autorisé à accompagner le pratiquant dans le couloir et à l'aider à se déchausser.

2. A l'intérieur du Dojo

- Des espaces personnels respectant des intervalles de 1m seront délimités dans le Dojo pour que le pratiquant puisse déposer son sac, retirer les vêtements couvrant son judogi et les ranger dans son sac.
Les vestiaires ne seront pas accessibles. Les accès aux toilettes seront encadrés.
Une personne (bureau ou bénévole inscrit au préalable) se chargera d'accompagner les pratiquants dans leur espace, et éventuellement d'aider les plus jeunes à se préparer.
- Lorsque le pratiquant sera invité à monter sur le tatami, il devra s'installer sur le bord du tapis puis masser ses pieds et ses mains avec sa lotion hydroalcoolique. Il répétera cette opération en fin de cours.
Le professeur tiendra une liste horodatée des pratiquants présents.
- En fin de cours, après la désinfection des pieds et mains, le pratiquant récupérera sa bouteille d'eau et son gel hydroalcoolique, chaussera ses zooris, et rejoindra sa zone personnelle pour revêtir sa tenue de sortie au-dessus de son judogi, se rechausser et remettre son masque.
La sortie des pratiquants sera organisée par la sortie de secours à l'arrière du dojo, par un membre du bureau ou un bénévole inscrit au préalable, qui s'assurera que l'accompagnant (personne majeure) est arrivé et que le pratiquant a récupéré toutes ses affaires.
- Ce n'est qu'à l'issue de l'étape précédente que les pratiquants du cours suivant seront autorisés à rejoindre leur espace personnel.
Les séances seront donc réduites de 5 minutes pour que chaque cours puisse commencer à l'heure.
- Les tatamis et zones personnelles seront désinfectés quotidiennement, avant le premier cours de la journée. Si du matériel pédagogique est utilisé sur plusieurs cours, il sera désinfecté entre chaque cours.
- Le professeur et les aidants (membres du bureau ou bénévoles inscrits au



Protocole de reprise pour la saison 2020/2021

Mise à jour du 05/10/2020

préalable) porteront un masque et respecteront toutes les règles d'hygiène.

- PERSONNE, mis à part les pratiquants, le professeur et les aidants identifiés ne sera autorisé à entrer dans le Dojo.

3. Annexes

- Protocole de niveau 2 de la FFJDA
 - Mesures sanitaires enseignants et bénévoles
 - Dispositif sanitaire de désinfection du Dojo
 - Gestion sanitaire par l'enseignant
 - Consignes sanitaires à suivre par le pratiquant (mémos)
-